



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Vingt-septième session

21-25 octobre 2024

Omaha, Nebraska (États-Unis d'Amérique)

#### MODIFICATION D'ORDRE RÉDACTIONNEL SUR LE *CODE D'USAGES POUR UNE BONNE ALIMENTATION ANIMALE* (CXC 54-2004)

#### GÉNÉRALITÉS

---

Groupe spécial intergouvernemental sur l'alimentation animale – *Code d'usages pour une bonne alimentation animale* (CXC 54-2004)

Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments – *Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments* (CXG 71-2009)

1. La 27<sup>e</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius (CCA, 2004) a adopté<sup>1</sup> le *Code d'usages pour une bonne alimentation animale* (CXC 54-2004). Au sein de la section 4.5.1 Additifs alimentaires et médicaments vétérinaires utilisés dans les produits d'alimentation animale médicamenteux, ledit Code d'usages fait référence au *Code d'usages international recommandé par le Codex pour le contrôle de l'utilisation des médicaments vétérinaires* (CAC/RCP 38-1993) dans la note de bas de page 9, qui n'a jamais été modifiée.
2. Cependant, la 32<sup>e</sup> session de la CCA a adopté<sup>2</sup> les *Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments* (CXG 71-2009) en 2009, sur proposition<sup>3</sup> de la 18<sup>e</sup> session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF, 2009).
3. Lors de l'adoption des nouvelles directives, la 32<sup>e</sup> session de la CCA a noté que ces dernières remplaceraient les *Directives pour la mise en place d'un programme de contrôle réglementaire des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments* (CAC/GL 16-1993) et le *Code d'usages international pour le contrôle de l'utilisation des médicaments vétérinaires* (CAC/RCP 38-1993).
4. Le Secrétariat du Codex révisé régulièrement les textes du Codex afin de les actualiser, par exemple, à l'aune de références devenues obsolètes par leur révocation ou leur remplacement. Ce type de modification est dit rédactionnel, car il n'affecte pas le contenu technique du texte et il est généralement soumis par le Secrétariat du Codex à la CCA pour adoption lorsque l'organe subsidiaire concerné a été aboli/dissous, comme c'est le cas pour le Groupe spécial intergouvernemental sur l'alimentation animale.
5. Toutefois, puisque cette modification d'ordre rédactionnel s'applique à un texte élaboré par le CCRVDF et que la 27<sup>e</sup> session du Comité est déjà planifiée, le Secrétariat du Codex la porte à l'attention du CCRVDF afin d'obtenir le soutien du Comité pour la présentation de ladite modification à l'adoption par la 47<sup>e</sup> session de la CCA (novembre 2024).

#### RECOMMANDATION

---

6. La 27<sup>e</sup> session du CCRVDF:
  - observe que le *Code d'usages pour une bonne alimentation animale* (CXC 54-2004) fait référence au *Code d'usages international pour le contrôle de l'utilisation des médicaments vétérinaires* (CAC/RCP 38-1993), qui a été remplacé par les *Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments* (CXG 71-2009);

---

<sup>1</sup> ALINORM 04/27/41, par. 24, annexe III

<sup>2</sup> ALINORM 09/32/REP, par. 63, annexe III

<sup>3</sup> ALINORM 09/32/31, annexe V

- 
- accepte par conséquent la mise à jour de la référence indiquée dans la note de bas de page 9 dudit Code d'usages en vue de faire référence au document CXG 71-2009;
  - reconnaît qu'il s'agit d'une modification d'ordre rédactionnel sans répercussions sur le contenu technique du Code d'usages.

**CODE D'USAGES POUR UNE BONNE ALIMENTATION ANIMALE (CXC 54-2004)****Modification d'ordre rédactionnel****Note de bas de page 9 – Actualisation de la référence****SECTION 4. PRINCIPES GÉNÉRAUX ET EXIGENCES****4.5 Dangers pour la santé associés aux aliments pour animaux**

17. Tous les aliments pour animaux et leurs ingrédients devraient être conformes à des normes de sécurité sanitaire minimales. Il est indispensable que les concentrations de substances indésirables dans les aliments pour animaux et leurs ingrédients soient suffisamment faibles pour que la présence de ces substances dans les aliments destinés à la consommation humaine soit constamment inférieure aux niveaux jugés préoccupants. Les limites maximales de résidus et les limites maximales de résidus d'origine étrangère définies par le Codex pour les aliments pour animaux devraient être appliquées. Les limites maximales de résidus définies pour les denrées alimentaires, telles que celles établies par la Commission du Codex Alimentarius, peuvent être utiles pour fixer des normes de sécurité sanitaire minimales pour les aliments pour animaux.

**4.5.1 Additifs alimentaires et médicaments vétérinaires utilisés dans les produits d'alimentation animale médicamenteux**

18. La sécurité sanitaire des additifs alimentaires et des médicaments vétérinaires utilisés dans les produits d'alimentation animale médicamenteux devrait être établie, et ces produits ne devraient être utilisés que dans des conditions préapprouvées par les autorités compétentes.

19. Les médicaments vétérinaires utilisés dans les produits d'alimentation animale médicamenteux devraient être conformes aux dispositions du *Code d'usages international recommandé par le Codex pour le contrôle de l'utilisation des médicaments vétérinaires*<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> ~~CXC 38-1993~~. *Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments* (CXG 71-2009)